

ON S'ABONNE :
4 Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 10 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 30 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
9	Dim ..	D. de s. Jean.		● P. L. le 6, à 0 h. 58' du soir.
10	Lundi.	s. André.	Albas, Mauroux, Pern, St-Géry, Labastide-Murat.	⊙ D. Q. le 14, à 6 h. 51' du soir.
11	Mardi..	s. Martin, év.	Sonac, Nadaillac.	⊙ N. L. le 21, à 6 h. 23' du soir.
12	Mercre..	s. Martin, pape	Castelnau, Pomarède, St-Martin-de-Vers, St-Martin-Labouval, Gignac, Miers, Souceyrac.	⊙ P. Q. le 28 à 10 h. 11' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LÈVEE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse, t le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon)	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron) .. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 5 Novembre 1862.

BULLETIN

Par un nouveau décret, le roi Victor-Emmanuel vient d'étendre la faveur de l'amnistie à ceux qui « non coupables de délits communs, ont, dans quelque partie du royaume que ce soit, au moyen de la presse, par des démonstrations publiques ou de quelque autre façon, — participé et coopéré à la levée de boucliers qui a pris fin à Aspromonte.

Notre correspondance nous rapporte que les journaux publient une lettre du clergé italien suppliant le Pape d'abandonner le pouvoir temporel. Cette lettre est signée par 8,943 ecclésiastiques. Elle est suivie de quelques réflexions de père Passaglia sur le nombre et l'autorité morale des signataires.

Les docteurs Nélaton et Partridge, dit une dépêche de l'Agence continentale, considèrent la blessure de Garibaldi comme sans danger pour la vie du général. Sur dix-sept médecins qui ont pris part à la consultation, six se sont prononcés pour l'amputation, les autres s'y seraient opposés et insisteraient pour l'extraction de la balle.

« La balle est contenue dans la plaie ; elle est » située à deux centimètres et demi de l'ori- » fice. M. Nélaton a conseillé de dilater gra- » duellement par les moyens connus, le trajet » de la plaie, et lorsque la dilatation sera suffi- » sante (dans cinq ou six jours), on procédera à » l'extraction de la balle.

On mande des frontières polonaises qu'à la suite des dernières découvertes faites par la police, de nombreuses arrestations ont été opérées à Varsovie dans la classe ouvrière.

Le bruit court que l'empereur Alexandre doit arriver prochainement à Varsovie.

On dit aussi qu'il n'y aura pas de conscription en Pologne l'année prochaine.

Le gouvernement provisoire, formé à Athènes sous la présidence de Bulgaris, vient de publier le décret suivant :

« Les maux de la patrie ont cessé. Les provinces et la capitale s'étant entendues, y ont mis un terme. De la commune décision du peuple grec, il a été arrêté et décrété :

- » La déchéance du roi Othon ;
- » La déchéance de la régence d'Amélie ;
- » Il est composé un gouvernement provisoire de la manière qui suit, pour gouverner le royaume jusqu'à la réunion d'une assemblée générale :
- » Demitri Bulgaris, président ;
- » Constantin Canaris ;
- » Benizelo Ronfos ;
- » Une assemblée nationale sera convoquée immédiatement pour rédiger une constitution et élire un roi.

Vive la nation ! Vive la patrie !

» Athènes, 10/22 octobre 1862. »

Voici quelques détails sur les événements du 23 :

C'est dans la nuit du 23 au 24 que le mouvement s'est déclaré à Athènes. La population et la garnison, parfaitement d'accord, comme dans la révolution du 3 septembre 1843, ont proclamé la déchéance de la monarchie. Le roi, arrêté au milieu de son voyage par la nouvelle que certaines provinces de l'ouest étaient soulevées, revenait dans sa capitale, ignorant encore ce qui venait de s'y passer. Le corps diplomatique dit la dépêche que nous reproduisons sous toutes réserves, l'aurait supplié de ne pas débarquer et de partir. Le roi et la reine auraient quitté la frégate grecque qui les ramenait, pour monter à bord d'un bâtiment anglais.

La Constituante sera réunie dit-on, dans un mois. Les ministres grecs à l'étranger sont maintenus à leurs postes. Le gouvernement provisoire, présidé par le sénateur Bulgaris, a pris le titre de *gouvernement du royaume hellénique*.

Le président de la république du Paraguay, don Carlos-Antonio López, vient de mourir. Francisco Lopès, son fils, est chargé, provisoirement, de la présidence.

Depuis 1840, don Antonio Lopès, jouissait de ses hautes fonctions, il succéda au docteur Francia, sa dernière nomination, qui date de 1854, prolongeait ses pouvoirs pour dix ans.

La proclamation suivante du général Forey au peuple mexicain, mettra, sans nul doute, un terme aux déplorables obstinations de certains journaux à dénaturer l'objet de notre expédition au Mexique :

« La France apporte la paix, la sécurité, la délivrance au peuple mexicain.

— Pourquoi faire de ce nom un reproche à la plus pure, à la plus vertueuse des femmes ? Alice n'est-elle pas innocente des torts de son père ? Cet Ange, que n'a jamais effleuré l'ombre d'une pensée coupable, doit-il porter la peine d'une faute grave, il est vrai, mais atténuée par de malheureuses circonstances ? Le monde ne ferme-t-il pas les yeux sur des actions bien plus inéprisables ? Ne le voit-on pas accueillir et fêter chaque jour de vils escrocs que personne n'estime, mais que tout le monde flatte à cause de leur richesse ? Ne s'empresse-t-il pas autour de gens qui ont fait fortune dans des affaires illicites, aux dépens d'hommes pauvres et honnêtes qu'ils ont exploités sans scrupule ? Et ces personnes, qui tentent la main à des coquins qu'elles méprisent, sont les mêmes qui, l'instant d'après, se détournent avec dédain d'une noble jeune fille ! Comment pouvez-vous, mon père, vous d'un esprit si supérieur et d'un cœur si haut placé, courber aussi la tête sous ce misérable préjugé ?

— Un autre que moi s'offenserait de ce langage amer. Je le pardonne à ta douleur. A ton tour maintenant, sois indulgent pour un vieillard qui, après son fils, n'a rien de plus cher au monde que l'honneur d'un nom sans tache. J'ai soixante ans ; tu en as vingt-six à peine ; considère la différence d'opinions que doit produire chez nous cette différence d'âge, indépendamment même de l'amour, qui te fait voir les choses sous un jour tout particulier.

— Je vous proteste, mon père, dit Edmond avec respect, que je ne penserais pas autrement, alors même qu'Alice ne serait point la seule femme que j'aime.

» Dans ce pays malheureux, livré depuis tant d'années à l'anarchie et à la guerre civile, la France ne reconnaît pour ennemi et ne veut combattre que le gouvernement oppresseur, inique et sanguinaire, qui a répudié les principes de la civilisation, qui a foulé aux pieds le droit des gens, qui domine et se maintient par le mépris de toute justice et de toute égalité.

La mauvaise foi même, ajoute le *Constitutionnel*, ne pourra plus nier, désormais, la grandeur du but que poursuit la France au delà de l'Atlantique. Là, comme dans toutes les contrées où a été planté son drapeau, elle représente et défend les principes de la société moderne et la cause de la civilisation. L'expédition actuelle, rendue nécessaire par les crimes accumulés d'un gouvernement, tournera au profit d'un peuple, lui rendra une sécurité qu'il ne connaissait plus, et une liberté qu'il avait perdue l'espérance de recouvrer jamais.

Chaque jour, dit notre correspondance, nous apporte des révélations navrantes sur l'état de la Nouvelle-Orléans. L'oppression y a pris un caractère de cruauté inouïe. La vie, la fortune, la liberté des citoyens y sont à la merci d'une dictature militaire sans frein. Que peut-on attendre d'un pareil système ? Ce n'est pas, à coup sûr, l'apaisement des esprits ni le retour de la paix. De tels excès, un usage aussi révoltant de la victoire, ne laisseront dans les cœurs que des ferments de haine et d'implacables desirs de vengeance ; ils n'engendreront que calamités et ruines. Ne serait-il donc pas temps que ces atrocités inutiles dont l'humanité frémit eussent un terme ? L'honneur de la civilisation, l'honneur de notre siècle y est intéressé.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 2 novembre.

L'état de Garibaldi continue à s'améliorer. Un décret royal approuve les statuts de la compagnie Bastoggi, pour les chemins de fer méridionaux.

Londres, 2 novembre.

Suivant l'*Observer*, les Grecs seraient disposés à choisir le prince Alfred pour roi. Les objections que cette candidature provoquerait, de la part des puissances, pourraient être vaincues par la réunion des îles Ioniennes à la Grèce.

— Écoute, mon fils ; la famille des Rochebrune est ancienne et illustre. On ne m'accusera cependant point de m'obstiner quand même à suivre les vieilles traditions aristocratiques. Tu sais mieux que personne que je ne reculais pas pour toi devant ce que beaucoup de nobles appellent encore une mésalliance : la fille d'un honnête industriel ne m'a jamais semblé indigne de devenir ta femme. Mais ici la question touche de près à l'honneur, et tu connais mes principes.

— Oh ! ne soyez point inexorable ! s'écria le comte d'une voix attendrisant. J'aspire si ardemment à posséder auprès de moi une amie qui me comprenne, qui partage mes joies et mes chagrins, et surtout qui embellisse votre existence ! Le bonheur de Félix me fait envie ; je ne puis le voir auprès de sa femme et de leur petit enfant sans rêver un intérieur comme celui-là. Croyez-moi, vous trouveriez vous-même dans la société d'Alice un attrait indicible, à vue de cette charmante creature, aussi bonne que belle, aussi distinguée par l'esprit que par les sentiments, vous ramènerait le cœur, et elle vous entourerait de ces mille petits soins qu'une femme attentive et délicate prodigue à ceux qu'elle aime.

— Quel séduisant tableau ! dit en souriant le marquis ; en vérité, mon fils, j'ai presque peur de ton éloquence.

— Dites-vous vrai ? Ah ! s'il en est ainsi, ne résistez pas ; laissez-vous flechir, je vous en conjure par la mémoire de ma mère !

A ces mots, Edmond tomba aux genoux du marquis et lui couvrit les mains de baisers. Le vieillard le contempla quelques minutes avec attendrissement, puis de-

Le prince Alfred refusera probablement l'offre des Grecs ; le prince Napoléon, ajoute l'*Observer*, deviendrait probablement alors leur candidat.

Canton, 26 septembre.

Un grand complot a été découvert. Les conspirateurs qui sont les partisans des Taepings devaient brûler la ville et massacrer les mandarins. Beaucoup d'arrestations ont été opérées.

Shang-Haï, 19 septembre.

Les Taepings se sont de nouveau retirés. La tranquillité règne dans les environs de la ville. Les insurgés se sont emparés de Shensi et de 25 villes voisines. Ils ont partout mis à mort les mandarins et détruit toute trace d'autorité impériale. Les mouvements de l'armée qui a été envoyée pour écraser l'insurrection ne sont pas connus.

La proclamation du gouvernement provisoire d'Athènes, dont le télégraphe nous apporte le résumé, est parfaitement d'accord avec ce que nous avons prévu. La révolution et l'anarchie ne s'installent pas sur les débris du trône du roi Othon. En maintenant la forme monarchique, en convoquant sans délai une assemblée nationale, de plus en proclamant une inaltérable reconnaissance pour les trois puissances protectrices et le désir de maintenir des relations amicales avec les autres Etats, le gouvernement provisoire d'Athènes vient de donner à l'ordre Européen des garanties sur lesquelles nous avons compté dès le premier jour et qui seront très-certainement accueillies avec confiance.

Sachant qu'elle est libre, que le principe de non-intervention sera respecté, la Grèce ne se jettera donc pas dans les aventures, comme certains journaux paraissent le craindre, et d'autres le désirer, et elle va obéir à cette pensée dominante : se donner le plus tôt possible un gouvernement.

Quant aux candidats au trône de Grèce, les imaginations se sont déjà donné carrière. Trois ou quatre noms ont déjà été mis en avant. Quel est celui de ces noms qui a le plus de chances ? Il serait bien téméraire de se prononcer sur ce point, et il est vraisemblable que pour le moment, la Grèce elle-même n'en sait pas plus que l'Europe.

Mais ce qu'en peut affirmer dès à présent, surtout après la proclamation du gouvernement provisoire, c'est que la révolution qui vient de s'accomplir en Grèce ne menace d'altérer, en aucune façon, les bons rapports qui existent entre les trois puissances protectrices.

(Constitutionnel). PAULIN LIMAYRAC.

tourna la tête pour cacher ses larmes. Il souffrait plus que son fils, réduit qu'il en était à cette cruelle alternative : ou une tache à l'honneur des Rochebrune, ou le malheur de l'être qu'il aimait la plus au monde.

« Relève-toi, répondit-il enfin avec effort, et cesse de me déchirer le cœur par tes supplications. Je t'ai dit et je te répète que je ne te refuserai pas un consentement dont tu aurais d'ailleurs le droit de te passer.

— Me passer du consentement de mon père ! s'écria le comte avec un coup-d'œil de douloureux reproche. Je croyais que vous me connaissiez mieux.

— Oui, je te connais, mon noble Edmond, reprit le vieillard en se levant et en lui tendant la main. Je n'ignore pas que tu me ferais sans sourcilier le sacrifice de ton bonheur. Mais c'est à moi, qui n'ai plus que peu d'années à vivre, de faire taire mes scrupules devant les intérêts de deux jeunes cœurs à qui l'existence promet encore de longues joies.

— Hélas ! elles seront empoisonnées pour votre fils si elles vous content des regrets.

— Je me résignerai, j'en puiserai la force dans l'idée que tu es heureux.

— Mais vous ne le serez pas, vous, mon père ! Et pourtant Dieu m'en est témoin, ce que j'ai toujours le plus ambitionné, c'est de vous rendre la vie aussi belle, aussi douce que possible. Le but de tous mes efforts serait donc manqué !

— Je ne m'en cache pas, l'idée de l'alliance des Rochebrune avec une famille déshonorée mélerait beaucoup d'amertume à ma satisfaction de te voir au comble de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 5 novembre 1862.

ALICE

NOUVELLE

13

CHAPITRE VII.

(Suite.)

— Jusqu'au jour où Edmond de Rochebrune se repentira d'avoir uni le nom de ses pères à celui d'un homme déshonoré.

— Quoi ? vous refusez donc votre consentement à ce mariage ? s'écria le comte avec consternation.

— Mon fils, répondit le vieillard d'un ton grave et triste, je t'ai souvent répété que je te laissais libre, entièrement libre d'épouser la personne de ton choix. Je ne rétracterai point ma parole. Mais, quand je te l'ai donnée, je ne m'attendais pas à te voir jeter les yeux sur M^{lle} Norbert.

La reproduction est interdite.

CHEMIN DE FER

Au moment où les Conseils municipaux sont invités par l'administration préfectorale à se prononcer sur l'accueil à faire aux projets de la compagnie du Midi, concernant la question du chemin de fer qui nous intéresse, M. Demeaux, membre du conseil général, croit devoir présenter les observations suivantes, que M. le Préfet veut bien nous communiquer, tout en laissant à son auteur la responsabilité de son opinion.

A. LAYTOU.

Puy-l'Évêque, le 30 octobre 1862.

Monsieur le Préfet,

J'ai lu et médité avec la plus scrupuleuse attention le projet de délibération qui vient d'être soumis à nos conseils municipaux, à l'instigation de la compagnie du Midi, et qui tend à obtenir leur adhésion au projet de chemin de fer de Cette à Marseille par le littoral et à la ligne de Marseille à Rodez, par Lodève et St-Affrique.

Je dois déclarer que je me suis moins préoccupé de la démarche, que vient de provoquer la compagnie du Midi, que du but qu'elle se propose d'atteindre; l'effet principal de nos délibérations sera de rendre plus volumineux le dossier de l'enquête, tandis que le but, s'il est atteint, compromet à tout jamais les intérêts de notre département.

Je me fais un devoir, Monsieur le Préfet, de vous soumettre, dans le plus bref délai possible, les réflexions que m'a suggérées cette nouvelle manœuvre, parce que, à mon avis, la compagnie du Midi a voulu exploiter notre ignorance ou notre imprévoyance, et nous faire jouer à son profit un rôle de dupes.

Monsieur le comte Murat, député du Lot, dans une lettre adressée à Monsieur le Préfet, au mois de février dernier et publiée dans nos journaux, a émis la pensée d'un prolongement de notre embranchement de Cahors sur Capdenac; le département tout entier s'est rallié à cette idée et l'a accueillie avec enthousiasme; monsieur le comte Murat a promis son puissant concours pour l'amener à bonne fin; faut-il maintenant que les projets de la compagnie du Midi viennent paralyser son influence? faire échec à ses combinaisons, en détruire la portée, en compromettre le succès?

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous exposer sur cette question ma manière de voir:

Je n'entends pas m'occuper en aucune façon du chemin du littoral, et avant d'entrer en matière, je veux établir un premier fait, c'est que la compagnie de la Méditerranée demande comme la compagnie du Midi la concession de la ligne de Rodez à Marseille, que la compagnie de la Méditerranée, au point de vue de sa prospérité financière, de la position sociale et de l'honorabilité des hommes qui la représentent, nous offre les mêmes garanties que la compagnie du Midi, que par conséquent les promesses de la première doivent inspirer la même confiance que celles de la seconde.

Je n'ai pas la prétention de traiter cette question sous toutes ses faces, ni de l'envisager à un point de vue trop élevé; je connais trop bien mon insuffisance sur cette matière, et d'autres plus compétents que moi se sont chargés de ce soin; mais, habitant de la vallée du Lot, je veux la considérer principalement au point de vue des intérêts de mon département.

Nous n'avons un intérêt réel dans la solution qui doit intervenir sur le conflit existant entre la compagnie du Midi et la compagnie de la Méditerranée, qu'à la condition que nous possédions déjà, ou que nous ayions l'espoir d'obtenir prochainement un prolongement de notre embranchement de la vallée du Lot sur Capdenac, où nous retrouvons le grand réseau qui nous mène dans l'est et le midi de la France.

Le projet de la compagnie du Midi ne peut être attaqué par ses défauts; il révèle, au contraire, une habile combinaison financière, à la hauteur de l'homme qui l'a conçue, et si je veux essayer de la combattre, c'est en démontrant qu'il favorise, outre

mesure, les intérêts du Midi, qu'il absorbe et compromet à son profit des intérêts locaux et généraux considérables, en particulier ceux de notre département.

Pour apprécier la question, au point de vue où je me suis placé, posons une première hypothèse, admettons pour un moment que nous avons une ligne ferrée de Libos à Capdenac, par Cahors, et que la ligne de Rodez à Marseille est aussi exécutée et voyons la différence qu'il y aura pour notre département, suivant que cette dernière ligne appartiendra à la compagnie du Midi ou à la compagnie de la Méditerranée.

La compagnie du Midi arrive déjà de Bordeaux à Cette, si elle obtient le chemin du littoral elle aura une ligne ferrée, non interrompue, qui sera sa propriété exclusive, depuis Marseille jusqu'à Bordeaux; lors même qu'elle n'obtiendrait pas la concession du chemin du littoral, elle n'est pas moins en communication directe avec Marseille, au moyen d'une navigation facile, qui transporte en quelques heures à la gare de Cette les produits de cet immense entrepôt, et ce transport se fait à très-bas prix, le transbordement dont on fait si grand bruit, augmente à peine les frais d'un franc par tonne de marchandises; dans ces conditions, la compagnie du Midi exploite exclusivement le trafic entre Marseille et Bordeaux.

Le chemin de Marseille à Rodez, les tronçons divers de Rodez à Capdenac, de Capdenac à Libos, de Libos à Bordeaux, constituent une nouvelle voie de communication entre les deux mers, entre les deux grands entrepôts de la Méditerranée et de l'Océan.

Que la ligne de Marseille à Rodez appartienne à la compagnie du Midi; des deux voies de communication entre Marseille et Bordeaux, l'une sera la propriété exclusive du Midi, tandis que l'autre ne lui appartiendra que dans la proportion des deux cinquièmes environ; ne devons-nous pas admettre, comme chose certaine, que la compagnie du Midi exploitera par la ligne qui lui appartient, en totalité, tout ce qu'elle pourra absorber, ne laissant à la ligne, dont une partie seulement lui appartiendra, que son superflu, son trop plein, si jamais il en existe? Ce raisonnement me paraît avoir la puissance des chiffres, et enfin, en examinant la question au point de vue de la haute spéculation, on reste convaincu que la ligne de Marseille à Rodez, pour la compagnie du Midi, est plutôt une *ligne de défense* qu'un chemin d'exploitation; c'est un moyen de prévenir toute concurrence sérieuse, et de s'assurer, par conséquent, le monopole du trafic, entre l'Océan et la Méditerranée.

Dans cet état de choses, notre chemin de la vallée du Lot, est réduit à un chemin de fer de *deuxième classe*, sans trafic important; cette seconde voie de Marseille à Bordeaux sera une *longue ligne sans tête*, n'ayant à exploiter que les produits des localités intermédiaires.

Si la ligne de Marseille à Rodez est concédée à la compagnie de la Méditerranée, les conditions changent pour notre département d'une manière très-sensible et surtout très-avantageuse; cette concession produirait, au point de vue général, le résultat que la compagnie du Midi voudrait éviter, c'est-à-dire la concurrence; la ligne de Marseille à Rodez ne serait plus dans ce cas une ligne de défense, mais une ligne de produit; la compagnie de la Méditerranée et la compagnie d'Orléans seraient intéressées à s'entendre pour exploiter ensemble cette nouvelle voie de communication entre les deux mers.

Dans cet état de choses, notre chemin de la vallée du Lot, occuperait un rang bien plus important: la *moitié du transit*, entre Bordeaux et Marseille, s'effectuerait par cette ligne, et notre département bénéficierait, par conséquent, de tous les avantages que peut procurer, dans un pays traversé par un chemin de fer, un trafic considérable.

Plaçons-nous encore à un autre point de vue pour apprécier le côté pratique et probablement réel de notre situation:

Admettons que la ligne de Rodez à Marseille est exécutée, que notre département se trouve réduit à notre modeste embranchement sur Cahors; si la compagnie du Midi possède cette ligne, le plus puissant argument que nous puissions invoquer pour deman-

der un prolongement sur Capdenac nous fait défaut, on ne manquera pas de nous objecter que ce prolongement n'a pas de raison d'être; qu'aucun intérêt moyen ne le commande, que tout trafic entre Marseille et Bordeaux s'opère par le chemin du Midi; que les produits de l'Aveyron ont d'ailleurs de nombreux débouchés, de telle sorte que son exécution sera indéfiniment ajournée.

Si la compagnie de la Méditerranée possède la ligne de Rodez à Marseille, notre prolongement sur Capdenac devient une nécessité: les deux compagnies solidaires et propriétaires, celle-ci du parcours jusqu'à Rodez, et la compagnie d'Orléans de Rodez à Bordeaux, seront intéressées à s'entendre pour qu'il soit exécuté dans le délai le plus prochain.

En résumé, monsieur le Préfet, l'avenir de notre chemin de fer de la vallée du Lot, la prospérité de notre département, me paraissent subordonnés aux succès de la compagnie de la Méditerranée.

L'adhésion donnée par nos conseils municipaux aux projets de la compagnie du Midi, me paraît un non-sens et peut devenir blessante à la fois et pour notre dignité et pour nos intérêts matériels que nous aurons compromis sans nous en douter.

Daignez agréer, monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

Demeaux, membre du conseil général.

der un prolongement sur Capdenac nous fait défaut, on ne manquera pas de nous objecter que ce prolongement n'a pas de raison d'être; qu'aucun intérêt moyen ne le commande, que tout trafic entre Marseille et Bordeaux s'opère par le chemin du Midi; que les produits de l'Aveyron ont d'ailleurs de nombreux débouchés, de telle sorte que son exécution sera indéfiniment ajournée.

Si la compagnie de la Méditerranée possède la ligne de Rodez à Marseille, notre prolongement sur Capdenac devient une nécessité: les deux compagnies solidaires et propriétaires, celle-ci du parcours jusqu'à Rodez, et la compagnie d'Orléans de Rodez à Bordeaux, seront intéressées à s'entendre pour qu'il soit exécuté dans le délai le plus prochain.

En résumé, monsieur le Préfet, l'avenir de notre chemin de fer de la vallée du Lot, la prospérité de notre département, me paraissent subordonnés aux succès de la compagnie de la Méditerranée.

L'adhésion donnée par nos conseils municipaux aux projets de la compagnie du Midi, me paraît un non-sens et peut devenir blessante à la fois et pour notre dignité et pour nos intérêts matériels que nous aurons compromis sans nous en douter.

Daignez agréer, monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

Demeaux, membre du conseil général.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 28 octobre 1862, le sieur Auricoste (Faustin), a été chargé de la direction provisoire de l'école communale d'Escamps.

Par arrêté préfectoral du 30 octobre 1862, le sieur Bonnot (Antoine), frère de l'instruction chrétienne de Paradis, a été nommé instituteur communal à Lalbenque, en remplacement du frère Délix.

Par arrêté préfectoral du 30 octobre 1862, ont été nommés instituteurs provisoires: Le sieur Delprat (Jean), à Lachapelle-Auzac. Le sieur Convoit (Augustin), à Esclauzels. Le sieur Demeaux (Raymond), à Castelfranc. Le sieur Bouzerand (Antoine), à Cézac.

Par arrêté préfectoral du 3 novembre 1862, M^{lle} Bronsse (Marguerite), a été nommée institutrice communale mixte à Planioles.

Hier 4 novembre, a eu lieu la rentrée du Tribunal. Les magistrats qui le composent se sont rendus en corps, à dix heures du matin, à l'église Cathédrale pour y assister à la messe du Saint-Esprit. Après la messe, le Tribunal s'est réuni au Palais de Justice, en audience solennelle, et, sur la réquisition de M. le Procureur impérial, il a déclaré ouverte l'année judiciaire de 1862-1863.

M. Cuniac, membre du Conseil général du Lot, Conseiller à la Cour impériale d'Agen, vient d'être nommé aux mêmes fonctions près la Cour impériale de Toulouse.

Voici les états de services de M. Cuniac: 11 janvier 1843, substitué à Sarlat (Dordogne). — 24 avril 1843, juge à Bergerac. — 4 février 1849, président du tribunal de Nontron. — 16 avril 1850, président à Bergerac. — 25 mai 1852, juge à Bordeaux. — 7 mai 1853, conseiller à Agen. (Journal de Toulouse.)

Samedi dernier, la fête de la Toussaint a été célébrée dans toutes les églises de Cahors avec la pompe accoutumée. Un grand nombre de personnes pieuses et les pensionnats de la ville se sont rendus, le lendemain, au cimetière pour y prier en mémoire des morts.

autre J'épouserai Laure, et je m'efforcerais de la rendre heureuse.

Dieu veuille, mon fils, qu'elle ne néglige rien pour devenir digne de toi! si elle faisait ton malheur, je me reprocherais toute ma vie d'en être cause.

— Vous auriez tort, mon bon père; j'agis librement, et soyez convaincu que je ne regretterai pas d'avoir accompli votre désir.

— Tu ours généreux! dit le vieillard en lui serrant la main avec chaleur: o Edmond, une conduite comme la tienne porte en elle-même sa récompense.

Ils se séparèrent à ces mots. Le comte se retira dans sa chambre pour se reposer et se recueillir, et la il s'abandonna sans contrainte aux regrets qu'il dissimulait devant son père. Tous ses plans d'avenir, tous ses rêves de bonheur étaient détruits, et, douleur mille fois plus poignante! le cœur d'Alice allait être brisé. Il se remémorait mot pour mot leur entretien de la veille, ses instances, ses supplications, l'aveu involontaire et la franche confiance d'Alice, le court moment de félicité dont ils avaient joui sous les ombrages d'Auteuil. Et quand il se disait que cette heure délicieuse ne serait suivie d'aucune autre semblable, il se sentait près de succomber à un désespoir.

« Soyons homme! dit-il enfin en se levant du fauteuil où il s'était jeté en entrant. Accomplissons avec courage le sacrifice que nous nous sommes imposé nous-même. Le bonheur, la reconnaissance de mon père m'en récompenseront... Mais elle, cette douce et frêle créature, pourra-t-elle supporter ce coup terrible? Quelle blessure pour son âme délicate! O Alice, Alice, me pardonneras-tu jamais? »

La fille C., domestique à Cahors s'étant rendue coupable envers ses maîtres du vol d'une fourchette en argent, a été mise en état d'arrestation.

Dans la journée d'hier, un crime a été commis à Lalbenque. Le sieur X., a tiré, à bout portant, un coup de fusil sur sa femme et a tenté ensuite de se donner la mort.

Nous n'avons encore aucun détail. La justice informe.

M. Donnay, directeur de la troupe lyrique, qui a tenu notre théâtre pendant la saison d'été, vient d'arriver dans notre ville où il donnera demain une représentation extraordinaire, avec le concours des artistes du théâtre des Variétés de Toulouse.

Le public se rendra en foule à cette représentation. Ce sera pour lui le moyen de passer une agréable soirée et une occasion de témoigner sa sympathie à l'intelligent directeur, grâce aux soins duquel nous avons pu entendre sur notre petite scène le répertoire presque entier de l'opéra.

Les noms des acteurs et le choix des pièces sont, d'ailleurs, de nature à attirer la foule. La salle sera comble.

Nos lecteurs trouveront plus loin la composition du spectacle.

Un Concours sera ouvert le 20 février 1863, pour une place de chef de service attaché à la chaire de clinique à l'École impériale vétérinaire d'Alfort. — Nous en donnerons le programme dans notre prochain numéro.

Dans notre dernier numéro, en rendant compte de la fête votive de Cahors, nous avons, sur un faux renseignement, placé cette journée sous un patronage qui n'est pas son propre. Nous nous empressons de relever cette erreur, bien involontaire, qui paraît avoir été mal interprétée. — Le 26 du mois dernier, les jeunes gens de Cahors ont inauguré leur fête par des réjouissances publiques: Courses, mâts-de-cocagne, feux d'artifice, danses, rien n'a manqué pour laisser les plus agréables souvenirs de cette brillante journée. Les localités environnantes y assistaient, la foule était immense, et tout s'y est passé à la satisfaction de tous. C'est de bonne augure pour la perpétuation de cette fête de famille.

On nous écrit de Vayrac, le 3 nov. Dans notre localité la récolte du maïs a été celle d'une année commune. Celle du sarrasin est plus satisfaisante; quoique cette dernière n'entre pas en comparaison avec les graminées sa venue sur un terrain pauvre rend sa culture d'une grande ressource pour certains cantons du département de la Corrèze, où son grain entre dans la fabrication d'un pain médiocre.

— Le blé froment s'est vendu à la foire de Vayrac, tenue le 3, de 22 à 23 francs l'hectolitre; le seigle, de 14 fr. à 14 fr. 50 cent.; les marrons, de 3 fr. à 4 fr.; les cerneaux, de 7 fr. 50 cent. à 8 fr. les 10 kilogrammes.

M. le ministre de l'intérieur a adressé à MM. les préfets la circulaire suivante relative aux ventes publiques des meubles ou objets mobiliers appartenant aux départements, ventes dans lesquelles intervenaient presque toujours les agents de l'administration des domaines et qui, dorénavant, seront faites par les commissaires-priseurs, ou, à leur défaut, par les notaires ou autres officiers publics appelés à les remplacer. Voici la circulaire ministérielle:

« Monsieur le préfet, M. le ministre des finances ayant décidé, le 26 juillet dernier, que les agents de l'admini-

Il s'assit devant son pupitre et écrivit à Alice une longue lettre. Il lui rapportait ce qui venait de se passer entre son père et lui, mais en adoucissant le plus possible ce que leur entretien pouvait avoir d'injurieux pour Norbert. Il en appelait à la tendresse filiale d'Alice et lui demandait si à sa place elle n'eût pas agi comme il l'avait fait. Enfin il la suppliait dans les termes les plus tendres et les plus respectueux, de lui pardonner d'avoir troublé son repos et de lui conserver un souvenir bienveillant.

Il retourna ensuite auprès de son père pour s'entendre avec lui sur les moyens d'instruire Alice de son malheur en ménageant sa sensibilité. Il craignait que la lettre, remise sans que la pauvre jeune fille eût été préparée, ne lui portât un coup trop rude. Le marquis promit à son fils de se rendre lui-même chez Mme d'Orange et de lui confier la douloureuse mission de tout dire à son amie.

Alice avit de son côté, fait ses confidences à sa mère Elle attendait la décision de son sort avec un mélange de joie et de crainte; mais les tristes appréhensions l'emportaient dans son cœur. Cependant elle se montrait forte comme toujours, donnait ses leçons avec une tranquillité et une gaieté feintes, et se disposait à faire tous ses efforts pour ne paraître ni inquiète ni préoccupée le soir, à la réunion, chez la baronne de Milna.

Qu'elle était loin de prévoir les humiliations qui l'y attendaient!

La suite au prochain numéro. Vicomtesse DE LERCHY.

tes vœux. Mais ne t'en afflige pas, mon fils; est-il jamais sur la terre un contentement parfait? La coupe de nos joies n'est-elle pas toujours altérée par une goutte de fiel... Peut-être un jour prendrai-je mon parti, peut-être m'accoutumerai-je à saluer sans rougir du nom de fille celle dont le père fut si coupable envers mon meilleur ami. Peut-être enfin, en serrant dans mes bras les enfants de mon fils, oublierai-je qu'avec le noble sang de ma famille coule dans leurs veines celui d'un voleur.

Il s'efforçait de parler d'un ton ferme, mais malgré lui sa voix était tremblante, et deux larmes silencieuses roulaient sur ses joues.

Alors, en voyant pleurer ce noble vieillard, Edmond fut saisi d'une douleur poignante. Il s'était attendu à de la résistance, et il s'était promis d'en triompher par ses prières. Mais cette tristesse calme et résignée lui perçait le cœur. En moins d'une seconde, il se rappela tous les serments qu'il s'était faits d'embellir la vieillesse de son père, et sa conscience lui reprocha de les tenir si mal. Oubliant tout dans un élan de repentir et de tendresse, il se précipita sur le sein du marquis et s'écria en l'embrassant.

« Mon père, mon père, j'ai promis à Dieu de ne jamais vous affliger; je serai fidèle à mon serment. Je n'aurai pas d'autre femme que celle que vous m'avez choisie! »

— Sois béni, Edmond, pour ton dévouement filial. Ta mère, qui nous entend, applaudit du haut des cieux à ta généreuse résolution.

Ils se tinrent longtemps étroitement embrassés, et ces

nistration des domaines n'interdiraient désormais plus dans les ventes d'objets mobiliers qui appartiennent aux départements, plusieurs préfets m'ont demandé à qui devait être confié le soin de diriger ces ventes.

» Du moment où les agents du domaine principalement institués pour veiller aux intérêts de l'Etat, sont affranchis sur ce point de toute obligation en ce qui concerne les départements, c'est évidemment aux commissaires-priseurs, à leur défaut, aux notaires ou autres officiers ministériels, investis par la loi de cette attribution spéciale, que doit être remis le soin de procéder aux ventes effectuées pour le compte des départements, qui sont ainsi soumis au droit commun.

» Je vous invite à m'accuser réception de cette circulaire, et à prendre toute mesure pour en assurer l'exécution.

» Recevez, etc. DE PERSIGNY. »

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS.

Marche des Trains pour le service d'hiver.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans vient de publier les tableaux n° 8, 9, 10 et 11, comprenant l'indication de la marche des trains qu'elle est dans l'intention de mettre en vigueur, pour le service d'hiver, à partir du 10 novembre prochain, 1° entre Périgueux et Capdenac; 2° entre Capdenac et Montauban; 3° entre Capdenac et Rodez; 4° entre Viviez et Décazeville.

Un exemplaire des tableaux susmentionnés est déposé à la Préfecture (bureau des travaux publics), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. (Nous publions le tarif dans notre prochain numéro.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 2 novembre 1862.

5 Versements dont 1 nouveau... 640f »
8 Remboursements dont 4 pour solde. 2,163 67

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 45c; 2^e catégorie, 1^{er} 05c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95c; 2^e catég., 85c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30c; 2^e catégorie, 1^{er} 20c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25c; 2^e catégorie 1^{er} 15c.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Sont nommés:

Président de chambre à la cour impériale d'Angers, M. de Guer de Boisjolin, conseiller à la cour impériale de Toulouse.

Conseiller à la cour impériale de Toulouse, M. Cuniac, conseiller à la cour impériale d'Agen.

Conseiller à la cour impériale d'Agen, M. Bourgade.

(Journal de Lot-et-Garonne).

— Un décret impérial, en date de Saint-Cloud, 20 octobre 1862, porte:

Art. 1^{er}. Le collège d'Albi (Tarn), est déclaré lycée impérial.

Art. 2. Le lycée impérial d'Albi sera organisé après qu'il aura été reconnu contradictoirement par les délégués de l'administration municipale et par ceux de notre ministre de l'Instruction publique, que les bâtiments sont complètement achevés, conformément aux plans approuvés, et garni du mobilier usuel et scientifique déterminé par le règlement du 21 avril 1860.

Quelques personnes ont ressenti, à Mont-de-Marsan, dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, entre minuit et une heure, deux secousses de tremblement de terre assez fortes pour agiter les sonnettes et pour agir sur quelques cloisons, aujourd'hui déprimées ou lézardées.

Les oscillations perçues, du reste, dans d'autres localités de la région, à Tarbes, Lourdes et Auch par exemple, ont suivi la direction du sud-ouest au nord-est.

Dans l'église de Lourdes, une cloche, placée à la sacristie, a été mise en branle; des ardoises sont tombées des toits de plusieurs maisons.

(Journal des Landes).

Pérpignan, 1^{er} novembre.

Nous avons annoncé, il y a quelques temps, qu'un tremblement de terre s'était fait sentir avec assez de violence à Pérpignan et sur le littoral.

Aujourd'hui, nous apprenons que ce phénomène vient de se renouveler à Amélie-les-Bains, dans la nuit de mercredi. Les oscillations ressenties par la population, ont duré deux secondes. (Journal des Pyrénées-Orientales).

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Le correspondant romain du Monde a annoncé

que les gendarmes pontificaux ont arrêté à Castel-Gondolfo un individu armé d'un revolver et d'un poignard, qui s'informait en détail du moment où le Saint-Père sortait de son palais et de l'endroit où il se rendait pour faire sa promenade. Le correspondant croit que l'individu arrêté avait quelque intention d'attenter à la vie du Saint-Père; mais d'après les informations les plus sûres, nous savons que l'arrestation a eu lieu pendant la nuit dans les galeries qui, de Castel-Gondolfo, arrivent à Albans, et que l'individu tombé dans les mains des gendarmes est un brigand qui faisait la chasse à quelque voyageur pour le voler, ce qui n'est point extraordinaire, puisque les brigands ne sont pas rares dans ce pays. L'homme qu'on a arrêté n'a jamais pensé à assassiner le Pape.

— M. le marquis de Lavalette, dans sa dernière audience, demanda une amnistie en faveur des détenus politiques. Le Saint-Père la refusa sans dissimuler son étonnement d'une pareille demande. Les détenus politiques s'élèvent en tout à deux cents, dont cent soixante-dix sont dans les prisons de San-Michèle et trente au *Cacerri-Nuove*. Parmi ceux de Saint-Michel, soixante-dix ont été condamnés et la plupart à cause de crimes communs; les autres ne sont pas encore jugés. Le Saint-Père, de temps en temps, signe quelques grâces; plusieurs détenus ayant demandé l'autorisation de partir pour l'exil, elle leur a été accordée.

— Dernièrement, le feu a éclaté à l'hospice apostolique de Saint-Michel, mais on a pu l'arrêter; de sorte que la perte est peu importante.

— La *Monarchia nazionale* confirme le bruit de l'envoi d'une note du gouvernement français en réponse à la circulaire du général Durando. Cette note n'indiquerait aucun changement dans la politique française, mais elle ouvrirait une voie nouvelle à des négociations sur la question romaine.

On assure que le ministre a nommé une commission d'enquête sur la situation de la marine.

On assure que M. Néaton, passant à Turin, a déclaré que l'extraction de la balle ne serait pas difficile.

La guérison de Garibaldi serait sûre: il resterait seulement de la rouider dans l'articulation.

PRUSSE.

Les nouvelles dispositions pour un arrangement sur la question militaire, qu'on attribuait au gouvernement, ne paraissent pas fondées. Le roi insiste pour la réorganisation de l'armée. On prévoit de nouvelles complications.

ESPAGNE.

La reine a présidé ce matin le conseil des ministres, qui s'est longuement prolongé. On assure que la question mexicaine a été l'objet essentiel de cette réunion, et que des déterminations importantes y ont été prises.

L'ambassadeur français a été reçu en audience particulière par Sa Majesté.

SUISSE.

On mande de Lucerne (Suisse) que la révision totale de la constitution a été repoussée par 16,000 suffrages contre 10,000.

ANGLETERRE.

Lord J. Russell a reçu le comité garibaldien qui a insisté pour l'évacuation de Rome.

Lord J. Russell a répondu que les seuls moyens d'obtenir ce résultat sont des représentations amicales faites à la France. L'Angleterre a déjà fait des représentations; elle les renouvellera lorsqu'elle les jugera nécessaires.

AMÉRIQUE.

Les confédérés ont été attaqués et battus le 6 octobre, par les fédéraux, à Laverne, c'est-à-dire à 15 milles à l'ouest de Nashville. On leur a fait 170 prisonniers.

Le Congrès confédéré a autorisé le président Jefferson Davis à prendre toutes les mesures de représailles qu'il jugera nécessaires, par suite de la proclamation d'affranchissement de Lincoln, et des autres actes de barbarie commis par l'ennemi.

Le Congrès confédéré s'est ajourné au 15 novembre.

Les avant-postes de l'armée de Mac-Clellan se sont avancés de deux milles. On croit que l'armée tout entière ne tardera pas à se mettre en marche.

GRÈCE.

Les nouvelles de Grèce annoncent que les travaux pour la réunion d'une Assemblée constituante sont poussés avec activité. La convocation est fixée aux premiers jours de novembre. Elle est appelée à choisir un nouveau monarque, à l'exclusion d'un prince de la maison bavaroise.

Le gouvernement provisoire a adressé aux puissances protectrices une circulaire exposant les droits de la nation et excluant toute tendance anarchique.

Le plus grand ordre règne à Athènes.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

4 novembre 1862.

L'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial sont partis pour Compiègne. Une chasse en forêt a eu lieu.

M. Chaix d'Est-Ange, ancien procureur général près la Cour Impériale de Paris, est élevé à la dignité de Sénateur.

— L'Empereur et l'Impératrice, ainsi que nous l'avions annoncé, ont passé la journée de jeudi à Chamarande, chez M. le comte et Mme la comtesse de Persigny, voulant donner ainsi un nouveau témoignage d'affection à l'ami fidèle et au ministre éminent qui a toujours servi la grande cause impériale.

Leurs Majestés étaient accompagnées de cinq personnes.

M. le général Ney, aide-de-camp de l'Empereur; M. le comte d'Espinilles, officier d'ordonnance; M. de Grammont, écuyer de l'Empereur; Mme la baronne de Pierres, et Mme de Saulcy, dames du palais de l'Impératrice.

Toutes les populations de Chamarande et des communes voisines s'étaient rendues à la station du chemin de fer d'Orléans, dès le matin, pour assister à l'arrivée de Leurs Majestés dont elles attendaient anxieusement la venue.

La gare avait été décorée avec beaucoup d'élégance, quoique avec simplicité.

Le dîner a été servi à sept heures et a été digne des augustes invités et de l'hospitalité de leurs hôtes. Le parc était illuminé d'une manière splendide, et des feux électriques ont ajouté à l'éclat de l'illumination.

A dix heures et demie, LL. MM. ont quitté Cham rade, non sans avoir félicité à plusieurs reprises M. le comte et Mme la comtesse de Persigny de leur charmante réception, et ont pris le train direct du chemin de fer qui les a ramenés à minuit à Saint-Cloud. Un feu d'artifice a salué le départ du train impérial.

Pendant toute la journée, LL. MM. ont été fort gaies et ont été particulièrement touchées de l'accueil enthousiaste des populations dont les plus modestes demeures étaient pavisées de drapeaux et de guirlandes de fleurs.

M. le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, est arrivé à Paris.

— Il est parlé d'un congrès dans lequel seraient traitées les affaires d'Athènes et de Rome.

— On assure que plusieurs vaisseaux français vont se rendre de Toulon dans les eaux grecques.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Variétés.

DÉCOUVERTE DE TOMBEAUX ANCIENS

Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante, que nous croyons devoir livrer à la publicité, dans la pensée qu'elle pourra intéresser les lecteurs de notre journal.

A. LAYTOU.

A Monsieur le directeur du Journal du Lot.

Parnac (canton de Luzech), le 3 nov 1862.

Monsieur le Directeur,

Informé qu'on venait de découvrir des tombeaux anciens, dans le voisinage de la commune que j'habite, je me suis rendu sur les lieux, accompagné d'un de mes amis, pour visiter ces curieux vestiges de la mort, que nous ont transmis les générations éteintes de notre célèbre Quercy. Comme tout ce qui touche de près ou de loin aux souvenirs historiques de notre province, me paraît digne de quelque intérêt, j'ose prendre la liberté de vous faire connaître le résultat de cette exploration.

En quittant la commune de Parnac, en face de l'église de Cels, et en suivant la route de Cahors, on descend une petite côte, sur la rive gauche du Lot, et on entre dans la vaste plaine de Donelle. Bientôt on voit se détacher, à droite, un ancien chemin qui se dirige au Midi, dans le vallon de Mader. Après avoir un peu marché dans ce chemin, à deux cents pas environ de la grande route, on arrive au pied d'une montagne, couverte de vignes, sur une petite élévation qui domine la plaine. C'est là que le défoncement d'une vigne venait d'amener la découverte des tombeaux qui avait provoqué notre promenade.

Nous avons trouvé cette terre, qui longe le chemin, presque entièrement défrichée, et couverte, dans la partie supérieure, de grandes dalles minces, en partie brisées. Les ouvriers qui étaient là, nous ont appris que le sol qu'ils avaient remué, reconstruit dans toute son étendue une très-grande quantité de tombeaux, formés avec des dalles et disposés en lignes droites et régulières, perpendiculaires au chemin. Ces lignes ne renfermaient pas les tombeaux placés côte à côte, mais elles étaient tracées dans le sens de la longueur des squelettes, de manière que les pieds de l'un se trouvaient toujours à côté de la tête de l'autre. Dans la partie la plus haute de ce terrain, qui est en pente douce, on avait soulevé les dalles hors du sol et enfoui les ossements; dans la

partie inférieure, comme les tombeaux se trouvaient à une plus grande profondeur, on ne poussait le défrichement que jusqu'à la surface des dalles supérieures.

Pendant que les ouvriers travaillaient sous nos yeux, ils ont effleuré un de ces tombeaux; nous les avons priés de creuser la plus profondément, et de le mettre à nu. Ce tombeau était formé de trois dalles principales: la plus basse était placée horizontalement, et en supportait deux autres qui se coupaient à angle aigu, et dont la plus haute débordait de quelques pouces. Le sépulchre était fermé, aux deux extrémités, par une petite dalle, qui soutenait les deux dalles supérieures et les empêchait de s'affaisser l'une sur l'autre; tout autour, des pierres rondes servaient de contrefort, afin que les dalles ne pussent glisser, ni se déplacer d'aucun côté. Ce tombeau triangulaire, ainsi disposé, paraissait impénétrable à l'écoulement des eaux: il présentait une longueur de deux mètres sur cinquante centimètres de hauteur. Nous avons fait soulever les dalles supérieures, et sous cette voûte sépulchrale, nous avons trouvé un squelette, dont le crâne et tous les gros os, séparés des articulations, étaient encore très-distincts: On comprenait que le cadavre avait été placé là, couché sur le dos, la face tournée du côté de l'Orient. Nous avons soulevé quelques-uns de ces ossements, dont les plus gros, notamment ceux des cuisses, semblaient offrir un commencement de pétrification: ils étaient résistants à la main, cassants, comme une pierre douce; l'intérieur de ces os nous a présenté une matière blanche, à petits grains, comme un sucre très-fin, et pouvant se réduire en légères molécules sous la pression d'un couteau.

Par la description de ce tombeau, on peut juger de tous les autres, qu'on a découverts en ce lieu; car les ouvriers nous ont affirmé qu'ils étaient généralement semblables.

On n'y a trouvé ni armes, ni médailles, ni monnaies, comme on en a rencontré fréquemment dans les tombeaux Gaulois, et Gallo-Romains. Nous ne tenterons pas d'émettre une opinion précise sur l'époque à laquelle peuvent remonter ces tombeaux, ne voulant pas nous lancer dans le champ des conjectures et des hypothèses. Nous laissons à d'autres, plus habiles que nous dans la science des antiquités, la liberté de prononcer sur ce point, et d'adopter l'opinion qui pourra leur convenir.

D'après la forme et la disposition de ces tombeaux, d'après la position des squelettes et l'état des ossements, il nous paraît évident qu'il faut bien se garder de les rapporter aux siècles à la période gauloise, car ils diffèrent essentiellement de ces antiques tombeaux du culte druidique, qu'on retrouve encore sous les *Dolmens*, ou bien disposés en cercles concentriques sous ces éminences artificielles, ou *tumuli*, qu'on élevait sur la crête des montagnes et des collines.

Les divers caractères des tombeaux que nous avons décrits révèlent néanmoins une assez haute antiquité. Ils sont antérieurs à l'usage, adopté depuis des siècles, dans le culte chrétien, d'inhumer les morts dans des cimetières communs, de manière que les corps soient bientôt détruits, et que les restes mortels des générations qui passent puissent être mêlés à la poussière des générations éteintes. Dans les temps anciens, d'après un usage transmis par le vieux culte de notre patrie, et qui a dû se maintenir encore naturellement dans les premiers siècles du christianisme, on cherchait à conserver les corps le plus longtemps possible, on semblait regarder comme inviolable l'asile des morts; on se faisait un devoir de ne pas ouvrir leurs tombeaux et de ne pas même remuer le sol qui les couvrait.

Ce qui prouve encore l'ancienneté des tombeaux que nous avons visités et qui se prolongeaient dans les terres voisines, comme l'affirment les propriétaires, qui de temps à autre les y ont découverts, — c'est qu'ils supposent l'existence en ces lieux de quelque vaste bourg, dont le souvenir même a disparu. Le soin qu'on mit à les confectionner avec ces grandes dalles, qu'on dut y transporter de loin, ne permet guère de les attribuer à ces inhumations improvisées qui suivent une bataille. Cependant, à part le petit bameau de Mader, qui est encore assez distant de là, sur le penchant d'une montagne, cette partie de la vallée du Lot n'offre aucune trace visible d'habitation ancienne ou moderne, ni dans la plaine de Donelle, ni sur les montagnes qui la bordent. Mais les restes de vieux murs, solidement bâtis en mortier très-dur, qu'on a trouvés, à plusieurs reprises, en creusant la terre, dans le voisinage des tombeaux, annoncent que cette plaine était jadis habitée.

Sur les plateaux des montagnes voisines, qui dominent, au sud-est, le village de Cels et la plaine de Parnac, — les nombreux travaux de défrichement, qui ont eu lieu depuis un demi-siècle, ont fréquemment mis à jour des tombeaux du genre de ceux dont nous avons

parlé et des vestiges de constructions anciennes. Une tradition populaire rapporte qu'une ville se dressait autrefois sur ces hauteurs. C'est là que passait la route séculaire de Luzech à Cahors, dont on voit encore la côte rocailleuse, avant qu'on eût ouvert les belles routes modernes au bas des montagnes qui bordent le Lot.

Je ne sais, Monsieur le Directeur, si ces notes, que j'ai jetées en courant sur le papier pourront vous être de quelque utilité : je vous les adresse à tout hasard.

Veillez agréer, Monsieur, mes respectueux hommages.

A. GUILHOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins vieux ont des prix bien tenus ; il n'en peut guère être autrement tant que les vins nouveaux ne seront pas entrés dans la consommation. Les vins du Cher de la dernière récolte ont subi une hausse de 10 à 15 fr. par pièce. Il s'est déjà fait beaucoup d'affaires pour livrer fin décembre. Les vins de la Basse-Bourgogne arrivent en abondance sur le port de Bercy ; ils se fond rapidement et nous en avons vu de tout à fait clairs et bons à livrer à la consommation. Par parties, ces vins se vendent de 75 à 85 fr. la pièce de 272 litres, selon la qualité. De tout côté le chemin de fer d'Orléans reçoit passablement de vins de la Loire ; on n'est pas encore bien fixé sur les prix.

Les vendanges se sont terminées par un temps on ne peut plus favorable ; les retardataires n'auront cette fois qu'à se louer.

Les vins du Midi donnent lieu à des affaires actives. Une partie de 14 à 1,600 hect. de vins du territoire de Villeneuve-les-Maguelonne a été traitée à 140 fr. les 700 litres.

Dans le Bordelais, on fonde beaucoup d'espoir sur les vins de 1862 ; il y a couleur et moelleux. Ces vins se feront vivement. Les propriétaires ont de grandes prétentions.

De Surgères à Angoulême, on ne signale que bien peu d'affaires en eau-de-vie ; on vend seulement quelques parties en eaux-de-vie rassises ou de 3 ans au commerce de l'intérieur. L'exportation s'abstient depuis trop longtemps au grand préjudice du commerce, qui souffre de cette inaction.

On a fait quelques expériences pour connaître la puissance alcoolique des vins nouveaux ; on est satisfait, et les vins de 1862 sont déjà classés comme bons.

Condom, 30 octobre.

Jeudi, à Eauze, il s'est traité quelques pièces aux prix de :

Ténarèze de 85 à 87-50 ; Bas-Armagnac

100 fr.

Hier, à Condom, on a payé : Haut-Armagnac 80 à 81-25 ; Ténarèze 85 87-50.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX.

Société en commandite, suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS : MM. Eugène Lacroix fils, ingénieur-mécanicien à Rouen.

Joly, constructeur à Argenteuil (S-et-Oise) ;

A. N. Godcaux, officier de la Légion d'Honneur, ancien Secrétaire Général de la Préfecture de Police ;

Adolphe Daubigny, ancien Inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^e du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1^{re} Emission de 2 000 actions de 500 francs.

Au moyen de la vapeur et de l'hélice mobile, système Lacroix, appliquées à des bateaux en fer de 225 tonneaux, les fondateurs ont résolu d'une manière absolue le problème de la navigation active sur les canaux. Par les expériences faites depuis deux ans sur les canaux du Nord, avec un des bateaux déjà construits et appartenant à la Société, on a acquis une vitesse de quatre kilomètres à l'heure, moyenne de la petite vitesse des chemins de fer, et les transports ont été effectués avec une économie de 60 % sur le chemin de fer, et de plus 25 % sur les bateaux mis en usage jusqu'à ce jour.

Chaque bateau à hélice mobile fera annuellement de 12 à 15 voyages en moyenne, et la Compagnie, comme cela est constaté dès à présent, recueillera 21 % de bénéfices.

Des traités convenus assurent le fret et l'énorme mouvement des lignes qui vont être organisées. Les lignes du Nord, de l'Est, canaux de Bourgogne, du Midi, seront promptement mises en activité.

La houille, les cotons et autres marchandises seront transportées avec une économie dont l'industrie et le commerce n'avaient pas encore profité.

Un des bateaux, le Progrès n^o 4, est amarré à Paris, au port Saint-Nicolas ; le second est dans les chantiers de M. Joly, à Argenteuil, prêt à être lancé.

L'action de 500 fr. produit au souscripteur un intérêt de six pour cent payable par semestre, son remboursement dans une moyenne calculée sur la durée de la Société, et de plus une action de jouissance qui lui donne un droit dans la moitié des bénéfices nets de l'entreprise, alors même qu'il est remboursé.

Les souscripteurs de la première émission auront, par préférence, un privilège sur les émissions qui

seront faites ultérieurement.

Les honorables fondateurs de la Compagnie générale de navigation sur les canaux, pour se conformer à la loi, et pour la sécurité des actionnaires, ont donné leur préférence à la constitution d'une Société en commandite, plutôt qu'à une société civile, qui entraîne, et sans aucune limite, la solidarité de chaque souscripteur.

Un dixième des actions a été souscrit par les fondateurs.

VERSEMENTS.

50 fr. en souscrivant, 75 fr. après la répartition, 75 fr. contre la remise du titre négociable à la Bourse, et les 300 fr. restants, au fur et à mesure des besoins et sur l'avis publié par le conseil de surveillance.

La souscription publique est ouverte à Paris, chez MM. L. LAUZE et C^{ie}, banquiers, rue Cherubini, 4.

Les statuts de la Société, notice, prospectus, tableau de l'organisation des services de la Compagnie, sont délivrés là où la souscription est ouverte.

La souscription a été close le 31 courant à Paris, et sera close le 10 novembre dans les départements. Un avis ultérieur fera connaître la répartition, qui sera faite au prorata des demandes.

Les souscriptions adressées directement à Paris chez MM. L. LAUZE et C^{ie}, devront être accompagnées, par lettre chargée, du montant du 1^{er} versement.

Parmi les Médailles de l'Exposition de Londres, nous remarquons celle qui a été décernée à la Maison MENIER, pour « l'excellence et la qualité de son Chocolat. »

La hausse qui s'est produite dans ces derniers temps ayant amené un déclassement considérable dans les valeurs en attendant un emploi, la BANQUE DE CAPITALISATION rappelle qu'elle reçoit en participation de ses opérations financières toutes sommes qu'elle qu'en soit l'importance. — Les bénéfices sont répartis tous les mois, les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. — Intérêts élevés et constants, disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. Le compte-rendu du semestre écoulé, et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco sur demande. Adresser les fonds par la poste ou les verser dans les succursales de la Banque de France au crédit de MM. Sandrier et Cie, rue du Conservatoire, n^o 44, à Paris.

Le Tirage DÉFINITIF, très-prochain, de la Loterie ST.-POINT, comprendra 181 lots et le gros lot de CENT MILLE francs. — (Le Billet, 25 centimes.)

Pour recevoir Billets pour cet important dernier tirage, adresser immédiatement au DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, RUE RIVOLI, 68, PARIS mandat de poste ou timbres-postes) 10 fr. pour quarante billets, — 15 fr., 60 billets ; — 25 fr., 100 billets.

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 3 novembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	786	490	21 ^{fr} 86	78 k. 240
Mais.....	328	82	11 ^{fr} 36	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

3 novembre 1862.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 80	»	»	15
4 1/2 pour 100	98	»	»	»

4 novembre.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 70	»	»	10
4 1/2 pour 100	98 20	»	20	»

5 novembre.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 60	»	»	10
4 1/2 pour 100	98	»	»	20

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 30 octobre. Rouget (Victor), rue Bousquet.
- 31 — Mispoulié (Marie), rue Donzelle.
- 1^{er} novemb. Terrié (Marie), rue du Cheval Blanc.
- 4 — Albet (Pierre), coin de Lastié.
- 3 — Ticou (Pétronille), rue des Augustins.

Décès.

- 30 octobre. Riol (Marie), 22 mois, rue Impériale.
- 30 — Fournié (Etienne), cultivateur, 74 ans, aux Junies.
- 2 novemb. Rossignol (Pierre), matelot, célibataire, hospice).
- 5 — Terrié (Marie), 4 jours, rue du Cheval Blanc.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOT.

Théâtre de Cahors.

Jeudi 6 nov. 1862,

Représentation extraordinaire donnée par les premiers sujets du Théâtre de Toulouse

MM. DALIS, FRANCIS, MAXIME, BERLINGARD.

M^{mes} MAXIME et DALIS.

Première représentation de

LES VIVACITÉS

Du Capitaine TIC

Comédie en 3 actes du Théâtre du Vaudeville.

TROP BEAU pour RIEN FAIRE

comédie en un acte, mêlée de chant.

LA CHANSON DES GESTES

Tradition tabarinique, par M. Parizot, racontée et chantée par M. Dalis.

A. PARTHENAY

Chanson villageoise chantée par M. Dalis.

La Rose de St. Flour

Opérette bouffe en 1 acte.

Ouverture des Bureaux à six heures et demie.

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

VENTE EN LIQUIDATION

Le sieur LABIE a l'honneur de prévenir le Public qu'ayant contracté des engagements très-sérieux envers une maison de Paris, engagements qu'il doit remplir au 1^{er} janvier prochain, il vendra, à partir de ce jour, toutes les marchandises de son magasin à 25 et 30 pour cent de rabais. — Malgré la hausse qui existe de 40 à 50 % sur l'article coton, ces mêmes articles seront vendus, chez M. Labie, toujours aux mêmes conditions.

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francis, à Cahors.

Librairie LABROUSSE et BOYER,

rue St-André-des-Arts, 49, Paris.

Les Pères de famille qui veulent diriger eux-mêmes ou surveiller l'éducation de leurs enfants sont invités à demander un numéro spécimen de l'École Normale et de l'Emulation. Ils recevront franco :

Dictionnaire Larcher, tous les mots de la langue française et tous les noms historiques, géographiques et mythologiques, pour 75 c. joli volume soigneusement cartonné.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

DE LONGCHAMPS

A BORDEAUX

Fondé par M. le Docteur Paul DELMAS. — 3^e Année.

Appareils complets d'HYDROTHERAPIE — Traitement des maladies CHRONIQUES. BAINS DE VAPEUR — BAINS A L'HYDROFIRE — BAINS TÉRÉBENTHINÉS S'adresser, pour les renseignements, au Directeur de l'Établissement de Longchamps, allées des Noyers, n^o 1, à Bordeaux.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOT.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc, etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et Cie, Oxford Street, 336 ; Paris, ph. rue Palestro, 29 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Régisse Sanguinée

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les Rhumes, Gastrites, Crampes et faiblesses d'estomac. Mangé après les repas, c'est le digestif le plus efficace. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature Sanguinée. — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors, dans toutes les pharmacies.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

NOUVEAUTÉS AMÉRICAINES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES

A L'HIVER ET A L'AUTOMNE.

CAGE DIAMANT, dite indestructible.

CAGE à CEILLETS, Méd. de 1^{re} classe à l'Exposition de Londres 1862.

Volans brodés s'adaptant à la Jupe-Cage.

CÉLÈBRE JUPE-CAGE AMÉRICAIN

THOMSON FRERES

La seule Jupe qui unisse la force à l'élasticité parfaite ; une tournure gracieuse à une légèreté inouïe ; un bon marché fabuleux à une véritable distinction.

LA SEULE QUI SE PORTE AGRÉABLEMENT EN RIVER.

Sa merveilleuse légèreté permettant de porter le nombre de jupes de dessous de flanelle, etc., qui seuls produisent la chaleur, étant en contact avec le corps, tandis que chaque addition au tour et antique jupon d'étoffe devient un fardeau insupportable.

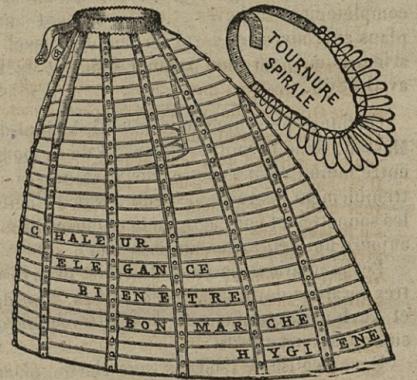
Plus de gêne pour soi !

Plus d'embarras pour les autres.

BLANC, BLANC ET NOIR, MAGENTA.

GRAND ASSORTIMENT POUR ENFANS DE TOUT AGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS DÉTAILLIERS DE PARIS ET DE LA PROVINCE.



OPPRESSIONS, ASTHMES, NEURALGIES, Catarrhes.

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes Respiratoires. Dans les pharm. de tous les pays, PARIS : Vente en gros, J. ESPIC, 6, r. d'Amsterdam. — Exiger cette griffe sur chaque Cigarette.

AVIS

Tilburys, Jardinières à deux roues, Voitures à quatre roues en tout genres, neuves et d'occasion, à vendre à de très-bons prix.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors, hôtel des AMBASSADEURS.